



## Plan Local d'Urbanisme Commune de Cuqeron

REÇU

le - 7 JUIN 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON ST<sup>E</sup> MARIE



### **P.L.U. APPROUVE PIECE 4 – ANNEXES**

Projet de P.L.U. arrêté le 27 juillet 2015

Enquête publique du 29 janvier 2016 au 02 mars 2016

P.L.U. approuvé le .....



## 2 ANNEXES SANITAIRES

### 2.1 ASSAINISSEMENT

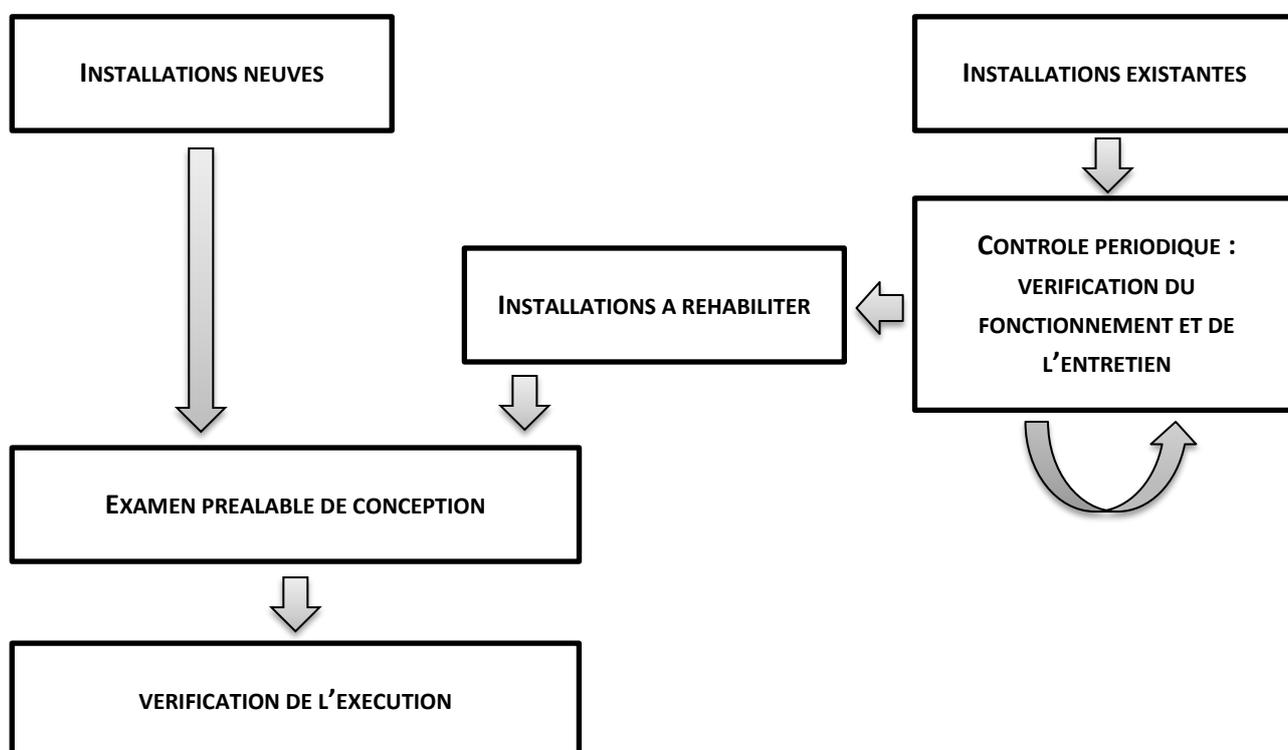
---

La commune ne dispose pas d'un réseau de collecte des eaux usées et chaque habitation doit être équipée d'un dispositif d'assainissement non collectif.

#### 2.1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'assainissement non collectif est une compétence de la commune depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, dont la réglementation a évolué avec l'entrée en vigueur de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, dans un souci de meilleure protection de la ressource en eau et de la santé.

Cette compétence s'exerce par la mise en place d'un service dédié, le service public d'assainissement non collectif (SPANC), qui a pour mission de contrôler les installations et d'identifier celles qui sont non conformes ou mal entretenues.



L'arrêté préfectoral n°2010165-6 du 14 juin 2010 prévoit l'interdiction de rejet dans le milieu hydraulique superficiel. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux constructions existantes.

### 2.1.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cuqueron est doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2005 qui prévoit le maintien en assainissement autonome de l'ensemble de la commune. Les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont assurées par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse.

Les dispositifs préconisés prévoient le rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel, dans la mesure où les caractéristiques du sol et du sous-sol ne permettent pas une infiltration.

Toutefois, les dispositifs avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont interdits dans les Pyrénées Atlantiques, sauf dans le cas de la mise aux normes de l'habitat existant. Il est alors préconisé de mettre en place soit un dispositif d'épandage à faible profondeur, soit de tenter de disperser les effluents épurés dans les horizons de surface du sol, comme le prévoit l'Arrêté de 2009, mais sans donner les directives techniques. Dans des terrains peu perméables et pentus, pour lesquels ces techniques préconisées ne sont en réalité pas adaptées, on observe alors fréquemment la mise en œuvre de phénomènes de circulations latérales à faible profondeur, circulations non contrôlés susceptibles d'occasionner des résurgences d'effluents dans les terrains voisins situés à l'aval. Dans les zones planes, des phénomènes de stagnation et d'engorgement peuvent aussi être observés.

La carte des sols et la carte d'aptitude des sols à l'assainissement issues du schéma communal d'assainissement sont jointes en annexe cartographique de la présente pièce.

Les fiches parcellaires du rapport des études des sols et des contraintes à la mise en place de dispositif d'assainissement non collectif sur les parcelles constructibles du Plan Local d'Urbanisme joint à l'avis du SPANC figure en annexe.

## 2.2 RESEAU PLUVIAL

---

Il n'existe pas de réseau de collecte des eaux pluviales, mais les voiries sont bordées par des fossés qui rejoignent ensuite les grands exutoires du bassin versant (Ruisseau de Bastard, Baysère). Au niveau de la parcelle, si elles ne sont pas dirigées vers les fossés, les eaux s'écoulent en surface, ruissellent ou s'infiltrent plus ou moins rapidement.

## 2.3 EAU POTABLE

---

### 2.3.1 COMPETENCES

Le réseau d'alimentation en eau potable, propriété du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse est géré en affermage par la SAUR.

### 2.3.2 REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le décret du 20/12/2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine (à l'exception des eaux minérales) fixe les limites et références de qualité pour les eaux de consommation et les eaux brutes destinées à la production d'eau, à partir de paramètres biologiques et chimiques. Ce texte reprend pour l'essentiel les dispositions de la directive européenne 98/83/CE).

### 2.3.3 PRODUCTION

L'eau distribuée provient du champ captant équipés de 5 puits et 2 forages et situé dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Arbus et Tarsacq. La production autorisée est fixée à 17 500 m<sup>3</sup>/j par autorisation préfectorale du 14 avril 1989.

L'eau est traitée à la station de production de Tarsacq, mise en service en 1959 et dont la capacité de production nominale atteint 800 m<sup>3</sup>/h et 16 000 m<sup>3</sup>/j. L'eau est traitée par désinfection au bioxyde de chlore et stockée dans 3 réservoirs d'une capacité totale de 1 150 m<sup>3</sup>.

### 2.3.4 DISTRIBUTION

A l'aval, le réseau dessert 13 500 abonnés à partir de 50 ouvrages de stockage et de pompage, (dont le réservoir de Cuqueron d'une capacité de 900m<sup>3</sup>) et plus de 900 km de réseau d'adduction et de distribution et 200 km de canalisations de branchements.

Le plan du réseau d'eau potable est joint en annexe cartographique de la présente pièce.

Le volume annuel d'eau consommé à Cuqueron (hors vente en gros) est de 11600 m<sup>3</sup> en 2011, contre 15896 m<sup>3</sup> en 2010.

Les résultats des prélèvements réalisés en 2012 par l'ARS montrent une eau de bonne qualité, peu calcaire (16°F) avec une teneur en nitrates de l'ordre de 8 mg/L en moyenne ; aucune non-conformité bactériologique n'a été constatée en 2012.

## 2.4 SECURITE INCENDIE

---

### 2.4.1 CADRE REGLEMENTAIRE

La prévention et la lutte contre l'incendie relèvent, au terme du Code Général des Collectivités Territoriales, de la compétence exclusive du Maire (compétence ne pouvant être déléguée).

Les services incendie doivent pouvoir disposer, dans les secteurs urbanisés, sur place et en tout temps, de 120 m<sup>3</sup>. Ces besoins en eau pour la lutte contre l'incendie peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou par des points d'eau naturels ou artificiels.

Les prescriptions édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), consulté lors de l'élaboration du P.L.U. de Cuqeron, indiquent que « pour tous les projets d'urbanisme classés par le SDIS en risque d'incendie bâtementaire courant, les besoins en eau seront dimensionnés, au cas par cas lors de la réalisation de l'analyse du risque.

Le SDIS met en œuvre les dispositions réglementaires en vigueur (voir le point VI). Il en résulte toujours actuellement que les sapeurs-pompiers doivent pouvoir disposer en tout endroit et en tout temps d'un minimum de 120 m<sup>3</sup> d'eau utilisable en 2 heures.

Ce besoin en eau peut être satisfait indifféremment, soit :

- par un poteau ou bouche d'incendie normalisé (hydrant) de diamètre 100 mm, piqué sur le réseau public de distribution d'eau potable et délivrant conformément à la norme NF S 61-213 (art. 7.2.1.3) un débit de 60 m<sup>3</sup>/h sous une pression dynamique maintenue à 1 bar et pendant au moins 2 heures,
- à partir d'un point d'eau naturel aménagé autorisé et agréé par le SDIS en mesure de fournir un volume de 120 m<sup>3</sup> disponible en 2 heures, à partir d'une réserve artificielle de 120 m<sup>3</sup> agréé par le SDIS. »

#### 2.4.2 DIAGNOSTIC LOCAL

La défense incendie est assurée à partir du réseau AEP, avec plusieurs poteaux incendie répartis sur la commune.

La commune dispose de 5 poteaux incendie de diamètre 100mm, localisés de la façon suivante :

- Route des Coteaux, au niveau de la parcelle A486 ;
- Au carrefour entre la route des crêtes et le chemin de Biscarros ;
- Au carrefour entre la route des crêtes et le chemin des vignes ;
- Chemin des vignes, au quartier Lacoste ;
- Chemin des vignes, au quartier Loubert.

La visite des ouvrages réalisés en septembre 2013, montre que les 2 derniers poteaux n'étaient pas conformes : l'un devant être remplacé et l'autre ne délivrant pas un débit suffisant.

Enfin, la défense incendie du quartier de la mairie est assurée par un poteau incendie situé à environ 400m au nord de la mairie sur la commune de Monein au niveau du carrefour entre la RD34 et la RD229.

## 2.5 COLLECTE DES DECHETS

---

La collecte des déchets et leur traitement par incinération, enfouissement ou recyclage, relève de la compétence de la CCLO. La collecte des déchets ménagers et une collecte sélective sont assurées chaque semaine en bacs de regroupement.

Une déchetterie est accessible à Monein pour les particuliers ; elle permet la collecte des déchets volumineux (gravats, ferraille, déchets verts, papiers et cartons, encombrants), le verre et des déchets spéciaux (produits toxiques, huile de vidange, DEEE, textiles, etc.).

Les déchets sont éliminés par incinération avec valorisation énergétique à l'usine de Mourenx appartenant à la CCLO.

Un plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés a été approuvé par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques le 12/05/2009 ; il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics et les collectivités que par les organismes privés. Il fixe des objectifs et les moyens d'une gestion durable reposant sur l'adéquation entre les besoins d'élimination et les capacités de traitement. Il vise aussi à :

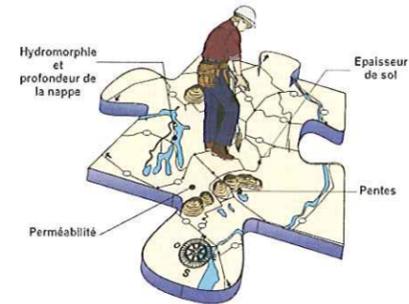
- La réduction de la toxicité et de la quantité de déchets ménagers produite ainsi que le développement de la collecte sélective ;
- La valorisation des déchets recyclables, fermentescibles ou verts ;
- L'organisation des transferts de déchets selon le respect du principe de limitation des transports ;
- La fermeture et la réhabilitation de décharges brutes.

Il permet également l'évaluation de l'impact environnemental de la gestion des déchets.

**Schéma communal d'assainissement**

Commune de  
**CUQUERON**

**2 - Qualité des sols**



2<sup>ème</sup> semestre 2005

Résidence Parc St Paul - 6, rue La Fontaine  
 Bâtiment 1 - Porte 6 - 40990 SAINT PAUL LES DAX  
 ☎ : 05-58-74-84-10 ☎ : 05-58-74-84-03  
 Email : eten-environnement@wanadoo.fr  
 Web : www.eten-environnement.com

**Hydrographie et relief**

- Cours d'eau
- Fossés routiers existant et sens d'écoulement
- Fossés bués existant
- Rejet d'eaux (en plein champs)
- Sens de la pente

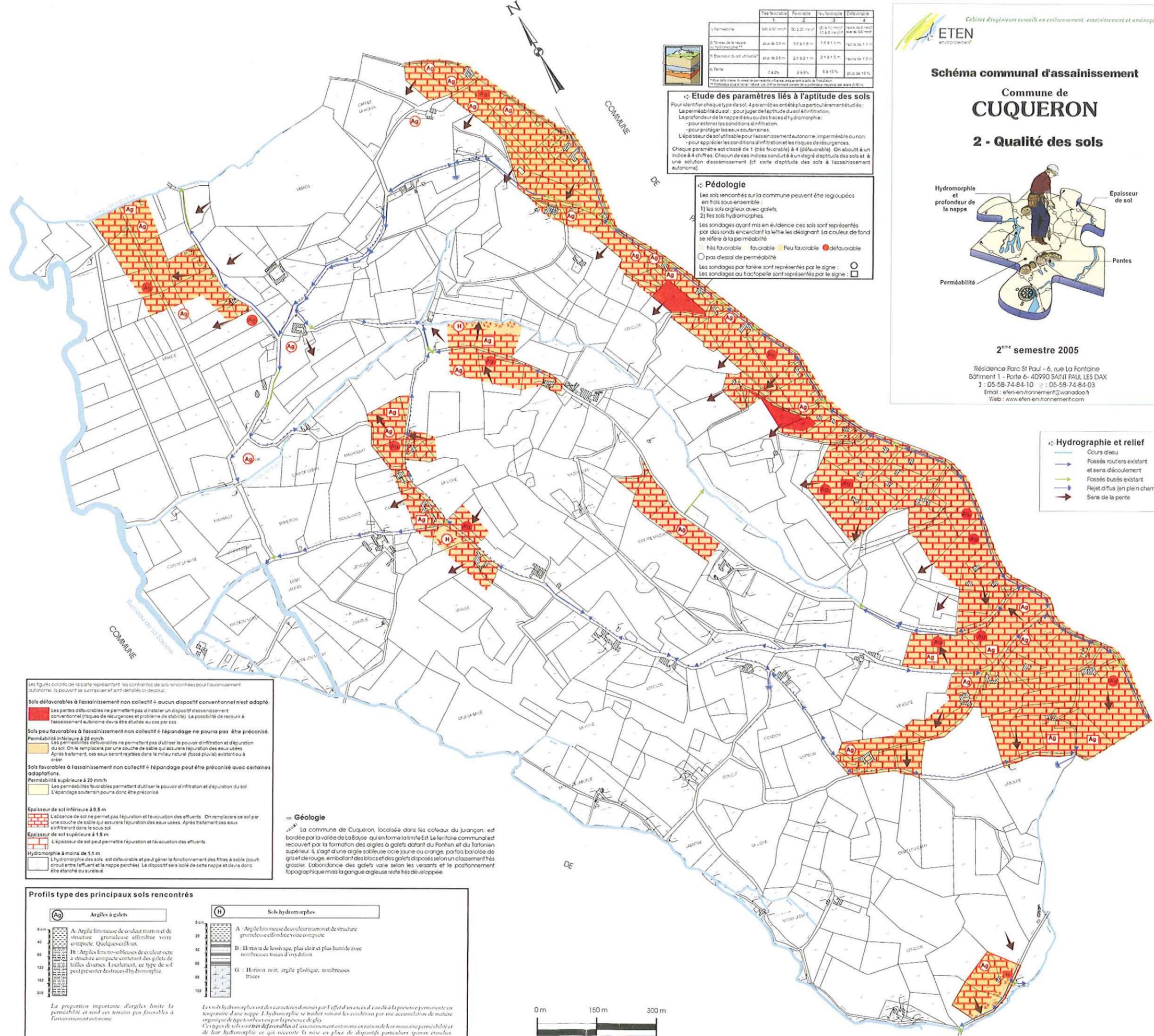
	Très favorable		Favorable	Peu favorable	Défavorable
	1	2	3	4	5
1) Perméabilité	50 à 30 mm/h	30 à 20 mm/h	20 à 10 mm/h	10 à 5 mm/h	moins de 5 mm/h
2) N° eau de la nappe (hydropompage)**	plus de 3,0 m	3,0 à 1,6 m	1,6 à 1,1 m	moins de 1,1 m	
3) Epaisseur de sol utilisable*	plus de 2,0 m	2,0 à 2,1 m	2,1 à 1,5 m	moins de 1,5 m	
4) Pente	0 à 2%	2 à 8%	8 à 15%	plus de 15%	



**Etude des paramètres liés à l'aptitude des sols**  
 Pour identifier chaque type de sol, 4 paramètres ont été plus particulièrement étudiés :  
 - La perméabilité du sol : pour juger de l'aptitude du sol à l'infiltration.  
 - La profondeur de la nappe d'eau ou des traces d'hydromorphie :  
 - pour estimer les conditions d'infiltration,  
 - pour protéger les eaux souterraines.  
 L'épaisseur de sol utilisable pour l'assainissement autonome, imperméable ou non :  
 - pour apprécier les conditions d'infiltration et les risques de résurgences.  
 Chaque paramètre est classé de 1 (très favorable) à 5 (défavorable). On aboutit à un indice à 4 chiffres. Chacun de ces indices conduit à un degré d'aptitude des sols et à une solution d'assainissement (cf. carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome).

**Pédologie**

Les sols rencontrés sur la commune peuvent être regroupés en trois sous-ensembles :  
 1) les sols argileux avec galets,  
 2) les sols hydromorphes.  
 Les sondages ayant mis en évidence ces sols sont représentés par des sondes encerclant la lettre les désignant. La couleur de fond se réfère à la perméabilité.  
 Les sondages par tarière sont représentés par le signe : .  
 Les sondages au tractopelle sont représentés par le signe : .



Les figures colorées de la carte représentent les contraintes de sols rencontrées pour l'assainissement autonome. La couleur de la carte est détaillée ci-dessous :

**Sols défavorables à l'assainissement non collectif :** aucun dispositif conventionnel n'est adapté.  
 Les pentes défavorables ne permettent pas d'installer un dispositif d'assainissement conventionnel (risques de résurgences et problème de stabilité). La possibilité de recourir à l'assainissement autonome devra être étudiée au cas par cas.

**Sols peu favorables à l'assainissement non collectif :** l'épandage ne pourra pas être préconisé.  
 Perméabilité inférieure à 20 mm/h.  
 Les perméabilités défavorables ne permettent pas d'utiliser le pouvoir d'infiltration et d'épuration du sol. On le remplacera par une couche de sable qui assurera l'épuration des eaux usées. Après traitement, ces eaux seront rejetées dans le milieu naturel (fossés pleins) existant ou à créer.

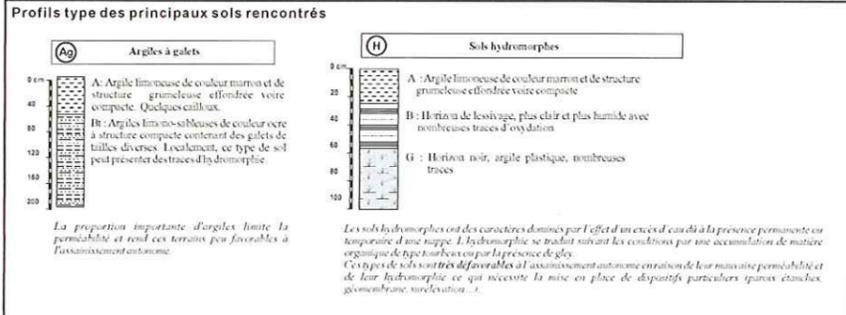
**Sols favorables à l'assainissement non collectif :** l'épandage peut être préconisé avec certaines adaptations.  
 Perméabilité supérieure à 20 mm/h.  
 Les perméabilités favorables permettant d'utiliser le pouvoir d'infiltration et d'épuration du sol. L'épandage souterrain pourra donc être préconisé.

**Epaisseur de sol inférieure à 0,5 m**  
 L'absence de sol ne permet pas l'épuration et l'évacuation des effluents. On remplacera ce sol par une couche de sable qui assurera l'épuration des eaux usées. Après traitement ces eaux s'infiltreront dans le sous-sol.

**Epaisseur de sol supérieure à 1,5 m**  
 L'épaisseur de sol peut permettre l'épuration et l'évacuation des effluents.

**Hydromorphie à moins de 1,1 m**  
 L'hydromorphie des sols est défavorable et peut gêner le fonctionnement des filtres à sable (court circuit entre l'effluent et la nappe perchée). Le dispositif sera isolé de cette nappe et devra donc être étanche ou surélevé.

**Géologie**  
 La commune de Cuqueron, localisée dans les coteaux du jurançon, est bordée par la vallée de la Baye, qui en forme la limite Est. Le territoire communal est recouvert par la formation des argiles à galets datant du Fontien et du Tortonien supérieur. Il s'agit d'une argile sableuse ocre jaune ou orange, parfois bariolée de gris et de rouge, emballant des blocs et des galets disposés selon un classement très grossier. L'abondance des galets varie selon les versants et le positionnement topographique mais la gangue argileuse reste très développée.



MOI ETI

Colloque d'opinion sur les expositions, l'habitat et l'urbanisme

**ETEN**  
environnement

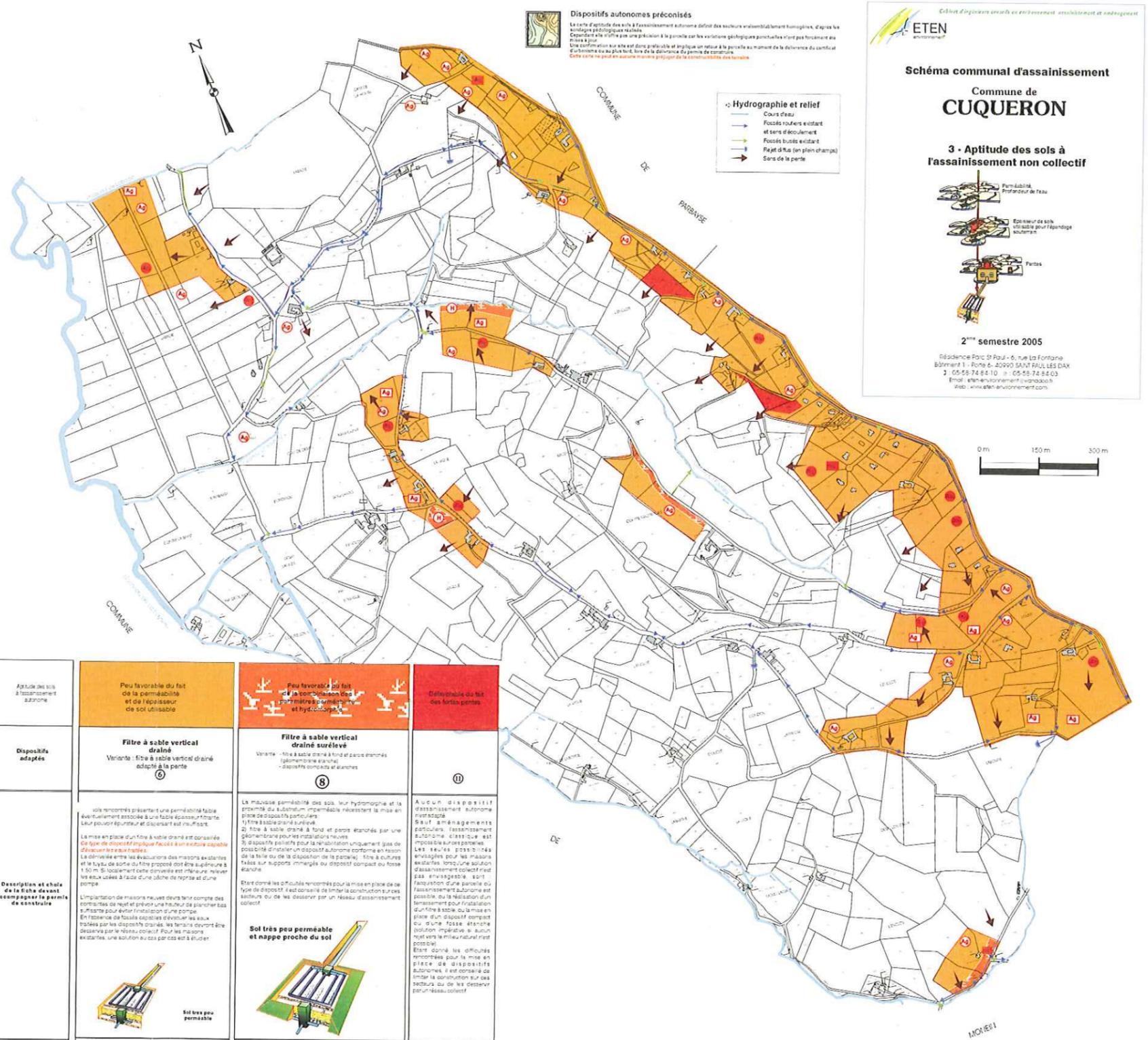
### Schéma communal d'assainissement

Commune de  
**CUQUERON**

#### 3 - Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

2<sup>ème</sup> semestre 2005

Résidence Parc St Paul - 6, rue La Fontaine  
Bâtiment 1 - Route 5 - 40900 SAINT PAUL LES DAX  
T : 05 55 74 84 10 - 05 55 74 84 03  
Email : eten@environnement.com  
Web : www.eten-environnement.com



**Dispositifs autonomes préconisés**

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome définit des secteurs hydrogéologiquement homogènes, d'après les sondages géologiques réalisés. Cependant elle n'est qu'à titre indicatif et ne doit pas être utilisée à l'échelle de la parcelle car les variations géologiques ponctuelles n'ont pas toujours été prises en compte. Une confirmation sur site est donc préférable et implique un retour à la parcelle au moment de la délivrance du certificat d'autonomie ou au plus tard, lors de la délivrance du permis de construire.

Cette carte ne peut en aucun cas servir de prétexte à la responsabilité des terrains.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Peu favorable du fait de la perméabilité et de l'épaisseur de sol utilisable	Peu favorable du fait de la composition des terrains (perméabilité et hydrologie)	Défavorable du fait des fortes pentes
<b>Dispositifs adaptés</b>	<b>Filtre à sable vertical drainé</b> Variante : filtre à sable vertical drainé adapté à la pente ⑥	<b>Filtre à sable vertical drainé surélevé</b> Variante : filtre à sable drainé à fond et parois étanchés (géomembrane étanche) - dispositifs compacts et étanches ⑧	⑩
<b>Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire</b>	Les terrains présentant une perméabilité faible sont généralement associés à une faible épaisseur d'humus. Leur pouvoir épurateur et élastique est nul. La mise en place d'un filtre à sable drainé est conseillée. Ce type de dispositif implique l'accès à un exutoire capable d'évacuer les eaux traitées. La distance entre les exutoires des maisons existantes et le type de sortie du filtre proposé doit être supérieure à 10 m. Si localement cette distance est inférieure, relier les eaux usées à l'axe d'une ligne de repère et d'une pompe. L'implantation de maisons neuves devra tenir compte des contraintes de rejet et prévoir une hauteur de plancher bas suffisante pour éviter l'invasion d'une pompe. En l'absence de fosses capotées évacuer les eaux traitées par les dispositifs drainés, les terrains devront être desservis par le réseau collectif. Pour les maisons existantes, une solution ou cas par cas est à étudier.	La mauvaise perméabilité des sols, leur hydrologie et la proximité du substratum imperméable nécessitent la mise en place de dispositifs particuliers. 1) filtre à sable drainé surélevé. 2) filtre à sable drainé à fond et parois étanchés par une géomembrane pour les installations neuves. 3) dispositifs palliatifs pour la réhabilitation uniquement (pas de possibilité d'installer un dispositif autonome conforme en raison de la taille ou de la disposition de la parcelle) : filtre à culture faibles sur supports immergés ou dispositif compact ou fosse étanche. Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de ce type de dispositif il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau d'assainissement collectif. <b>Sol très peu perméable et nappe proche du sol</b>	Aucun dispositif d'assainissement autonome n'est adapté. Seuls aménagements particuliers, assainissement autonome, citerne qui est impossible sur ces parcelles. Les seuls postes d'itérés envisagés pour les maisons existantes, lorsqu'une solution d'assainissement collectif n'est pas envisageable, sont : - l'installation d'une parcelle ou l'assainissement autonome est possible, ou la réalisation d'un terrassement pour l'installation d'un filtre à sable ou la mise en place d'un dispositif compact ou d'une fosse étanche (solution impérative si aucun rejet vers le milieu naturel n'est possible). Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de dispositifs autonomes, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau collectif.
<b>Evacuation des eaux après épuration</b>	Réseau superficiel à écoulement permanent ou fosse pluviale à entretien ou puits d'infiltration et dérogation préfectorale	Réseau superficiel à écoulement permanent ou fosse pluviale à entretien ou puits d'infiltration et dérogation préfectorale	



Bureau d'études  
Bureau d'études

Environnement  
Environnement

M.P.E.

395, impasse Bizens  
64 300 Baigts de Béarn  
05-59-65-16-94  
info-mpe@orange.fr  
www.mpe64.com



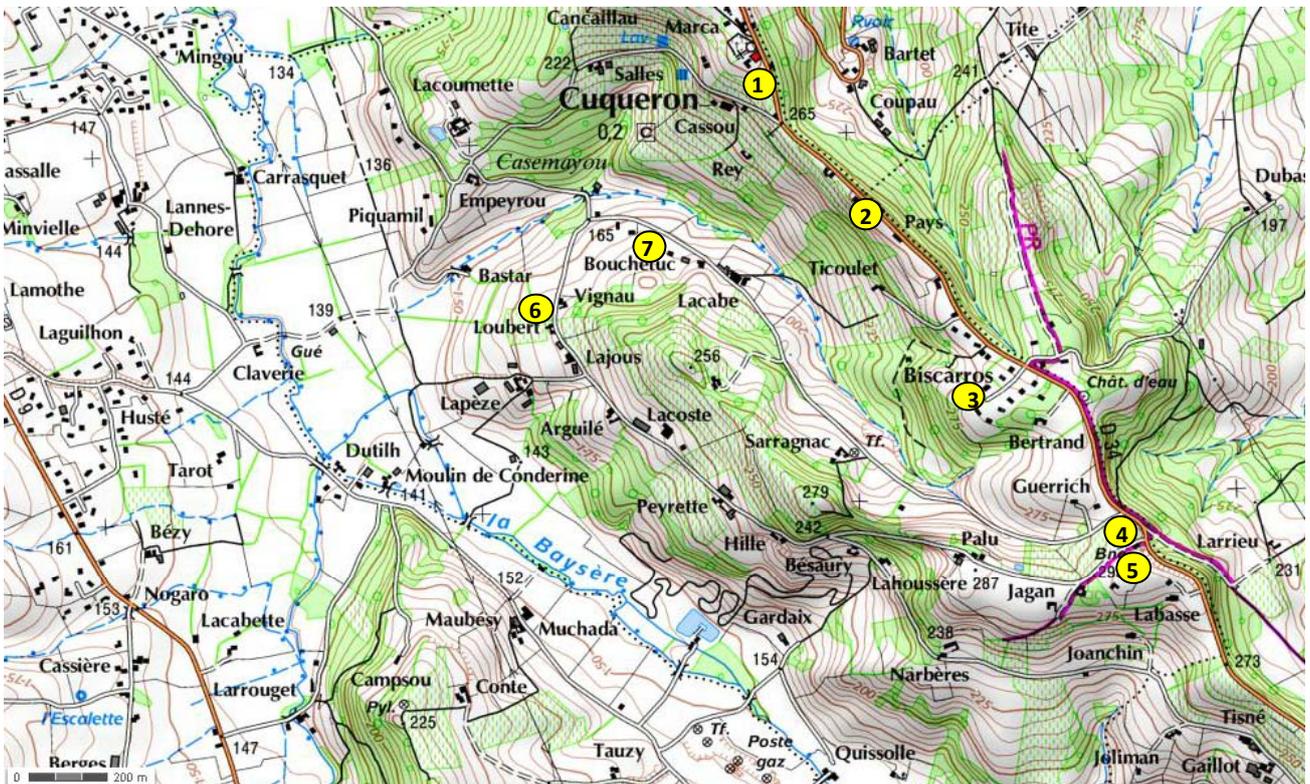
syndicat  
intercommunal  
**GAVE & BAÏSE**  
eau & assainissement

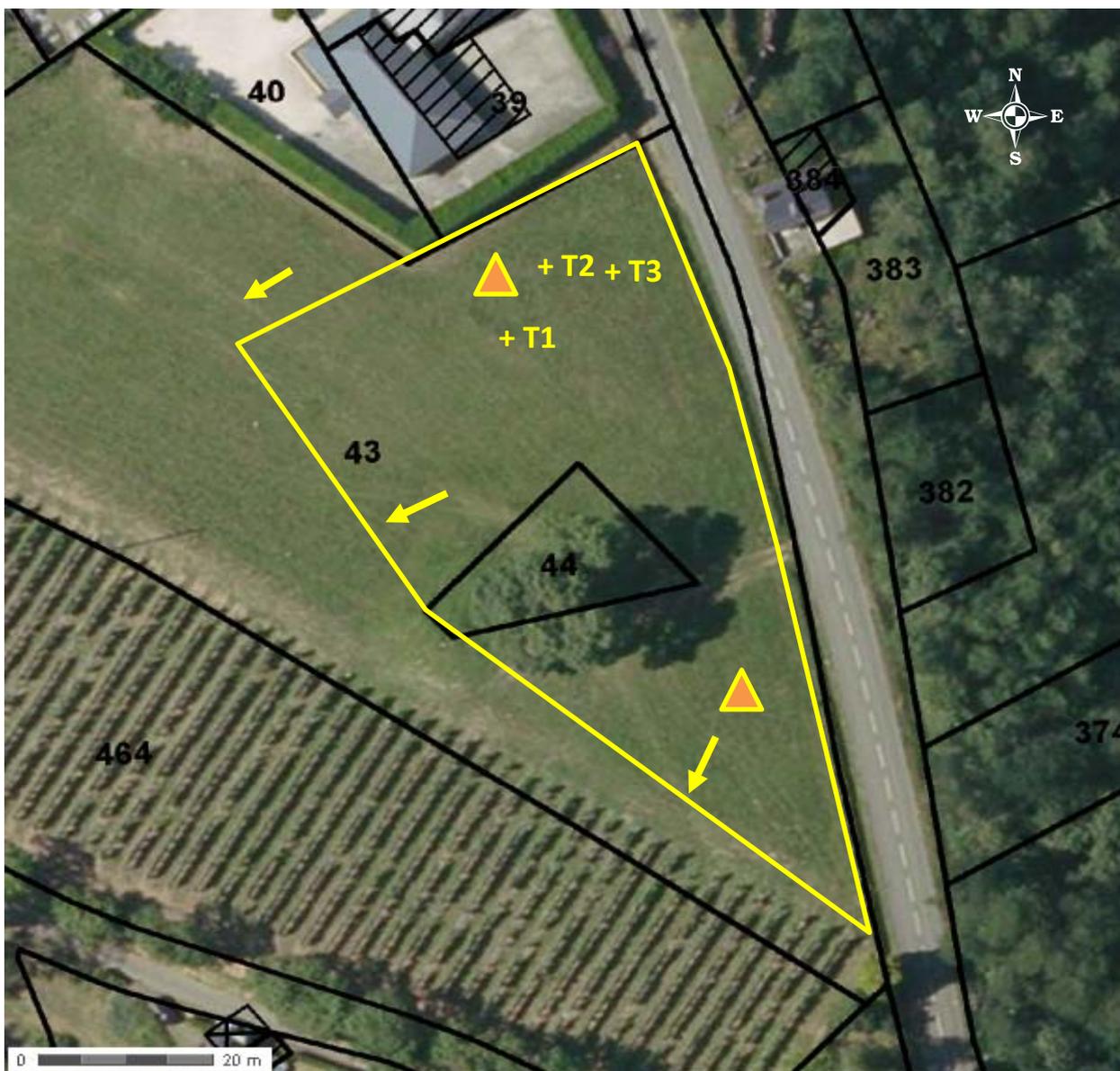
commune de **CUQUERON**

64 Pyrénées-Atlantiques

Etude des sols et des contraintes à la mise en place de dispositif d'assainissement non collectif sur les parcelles constructibles du Plan Local d'Urbanisme

# FICHES PARCELLAIRES





⇒ Capacité épuratoire : **SATISFAISANTE** : sol argilo-sableux - texture polyédrique - charge en cx assez forte - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau.

⇒ Capacité d'infiltration : **SATISFAISANTE**

Perméabilité	n° du test	T1	T2	T3			
	profondeur	65 cm	65 cm	70 cm			
	K (mm/h)	16,50	26,50	18,00			
	perméabilité	satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante	

⇒  
⇒  
⇒

Bilan
20,33 mm/h
<b>Satisfaisante</b>
11,00 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

penté	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,9	1	7,13 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

⇒ 12,0 ml/PP

Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION

⇒ 6,7 ml/PP

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

⇒ **12,0 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

60 ml

Soit pour un dispositif avec 4 tranchées parallèles

15 ml/tranchée

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

25 m

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 5 m une largeur de

17 m

surface totale d'emprise au sol ⇒

423 m<sup>2</sup>


**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION**
**⇒ 6,7 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

**34 ml**

Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles

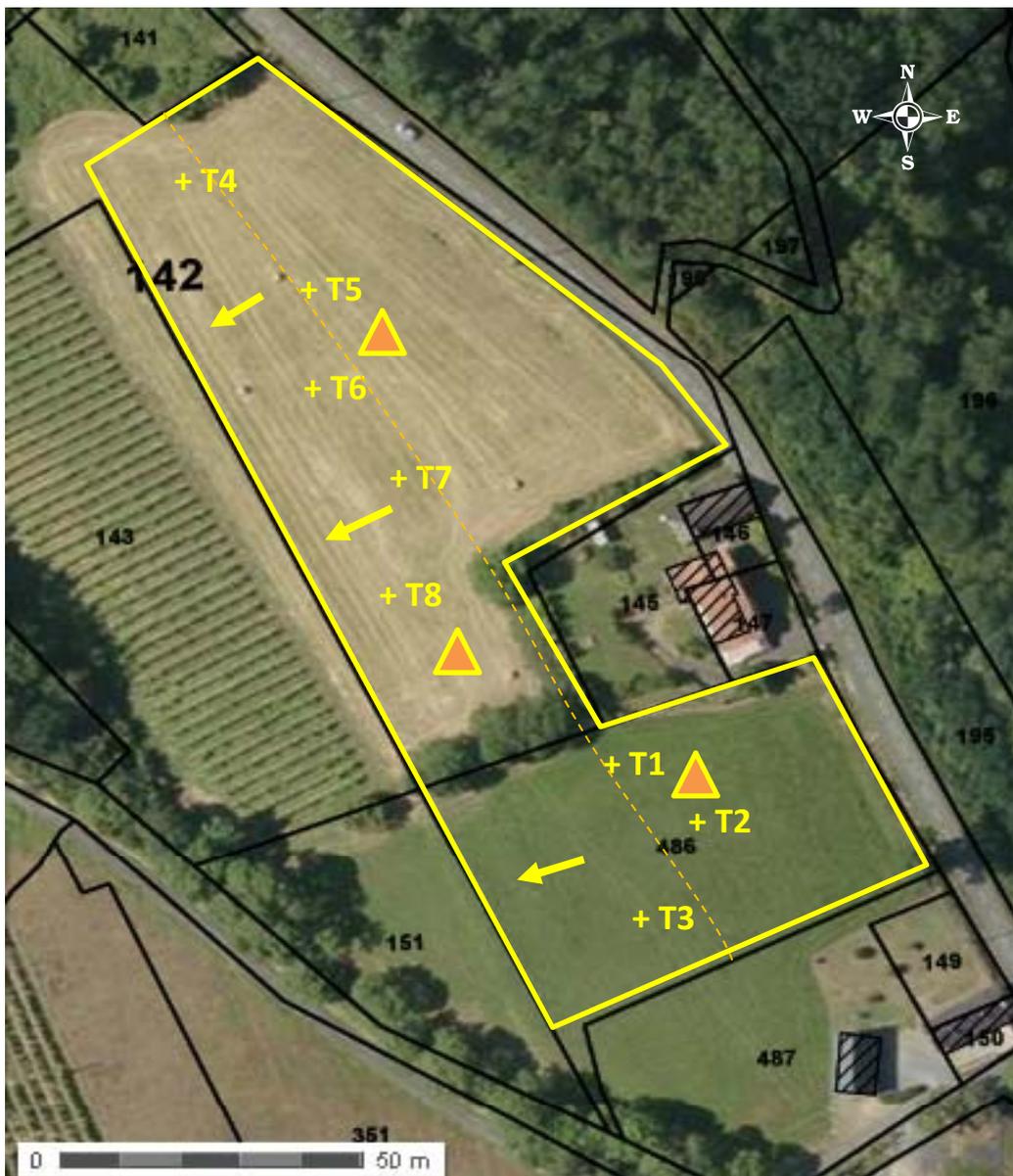
**17 ml/tranchée**

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

**27 m**

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 5 m une largeur de

**13 m**
**surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol) ⇒**
**340 m<sup>2</sup>**



⇒ Capacité épuratoire : **SATISFAISANTE** : sol argilo-sableux - texture polyédrique - charge en cx moyenne - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau.

⇒ Capacité d'infiltration : **SATISFAISANTE**

Perméabilité	n°	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
p		50 cm	70 cm	40 cm	60 cm	70 cm	40 cm	40 cm	60 cm	⇒
K		19,00	17,00	25,00	14,00	4,00	11,00	26,00	13,00	⇒
										⇒
										<b>Bilan</b>
										<b>16,13 mm/h</b>
										<b>Satisfaisante</b>
										<b>10,50 l/m<sup>2</sup>/j</b>

⇒ Coefficient correctif :

penté	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,9	1	<b>6,80 l/m<sup>2</sup>/j</b>

**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation** ⇒ **12,6 ml/PP**

Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION ⇒ 7,0 ml/PP

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



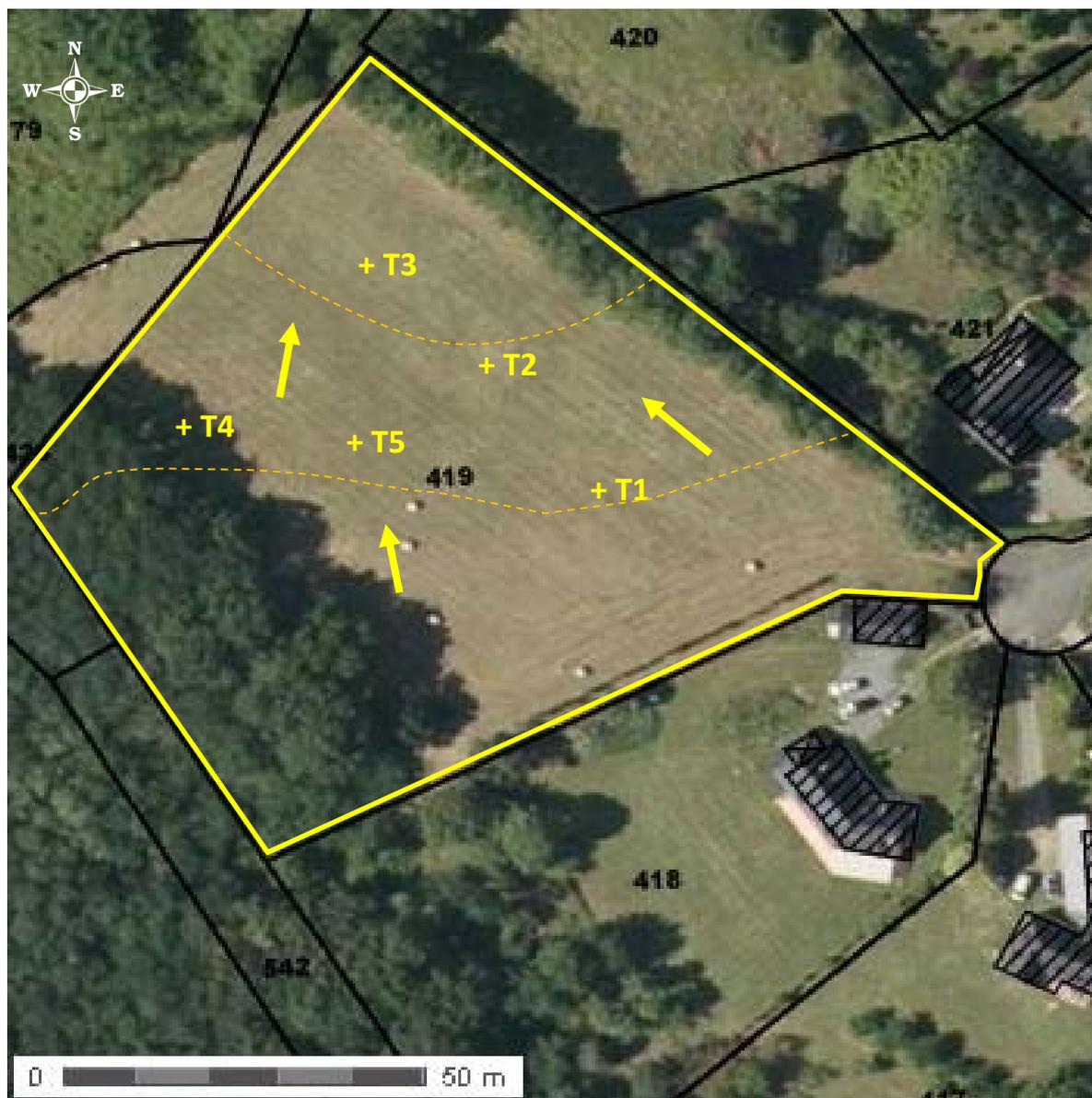
**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation** ⇒ **12,6 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :	63 ml
Soit pour un dispositif avec 3 tranchées parallèles	21 ml/tranchée
Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de	31 m
Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de	20 m
<b>surface totale d'emprise au sol ⇒</b>	
	<b>614 m<sup>2</sup></b>



**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇨ **7,0 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :	35 ml
Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles	18 ml/tranchée
Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de	28 m
Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de	18 m
<b>surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol)⇒</b>	<b>487 m<sup>2</sup></b>



⇒ Capacité épuratoire : **SATISFAISANTE** : sol argilo-sableux - texture polyédrique - charge en cx moyenne - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau.

⇒ Capacité d'infiltration : **SATISFAISANTE**

Perméabilité	n° du test	T1	T2	T3	T4	T5
profondeur		90 cm	90 cm	65 cm	60 cm	65 cm
K (mm/h)		22,00	25,00	42,00	22,00	21,00
perméabilité		satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante

⇒  
⇒  
⇒

Bilan
26,40 mm/h
<b>Satisfaisante</b>
11,00 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

pente	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
0,9	0,8	0,9	0,9	1	6,42 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

⇒ **13,4 ml/PP**

Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION

⇒ 7,4 ml/PP

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation** ⇒ **13,4 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :	67 ml
Soit pour un dispositif avec 4 tranchées parallèles	17 ml/tranchée
Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de	27 m
Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de	22 m
<b>surface totale d'emprise au sol ⇒</b>	<b>586 m<sup>2</sup></b>



**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **7,4 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :	37 ml
Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles	19 ml/tranchée
Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de	29 m
Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de	18 m
<b>surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol)⇒</b>	<b>504 m<sup>2</sup></b>



⇒ Capacité épuratoire : **SATISFAISANTE** : sol argilo-sableux - texture polyédrique - charge en cx moyenne - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau.

⇒ Capacité d'infiltration : **SATISFAISANTE**

Perméabilité	n° du test	T1	T2	T3	T4	T5
profondeur		60 cm	65 cm	70 cm	70 cm	65 cm
K (mm/h)		24,00	19,00	15,50	18,00	23,00
perméabilité		satisfaisante				

⇒  
⇒  
⇒

Bilan
19,90 mm/h
<b>Satisfaisante</b>
10,50 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

pente	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,9	1	6,80 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

⇒ 12,6 ml/PP

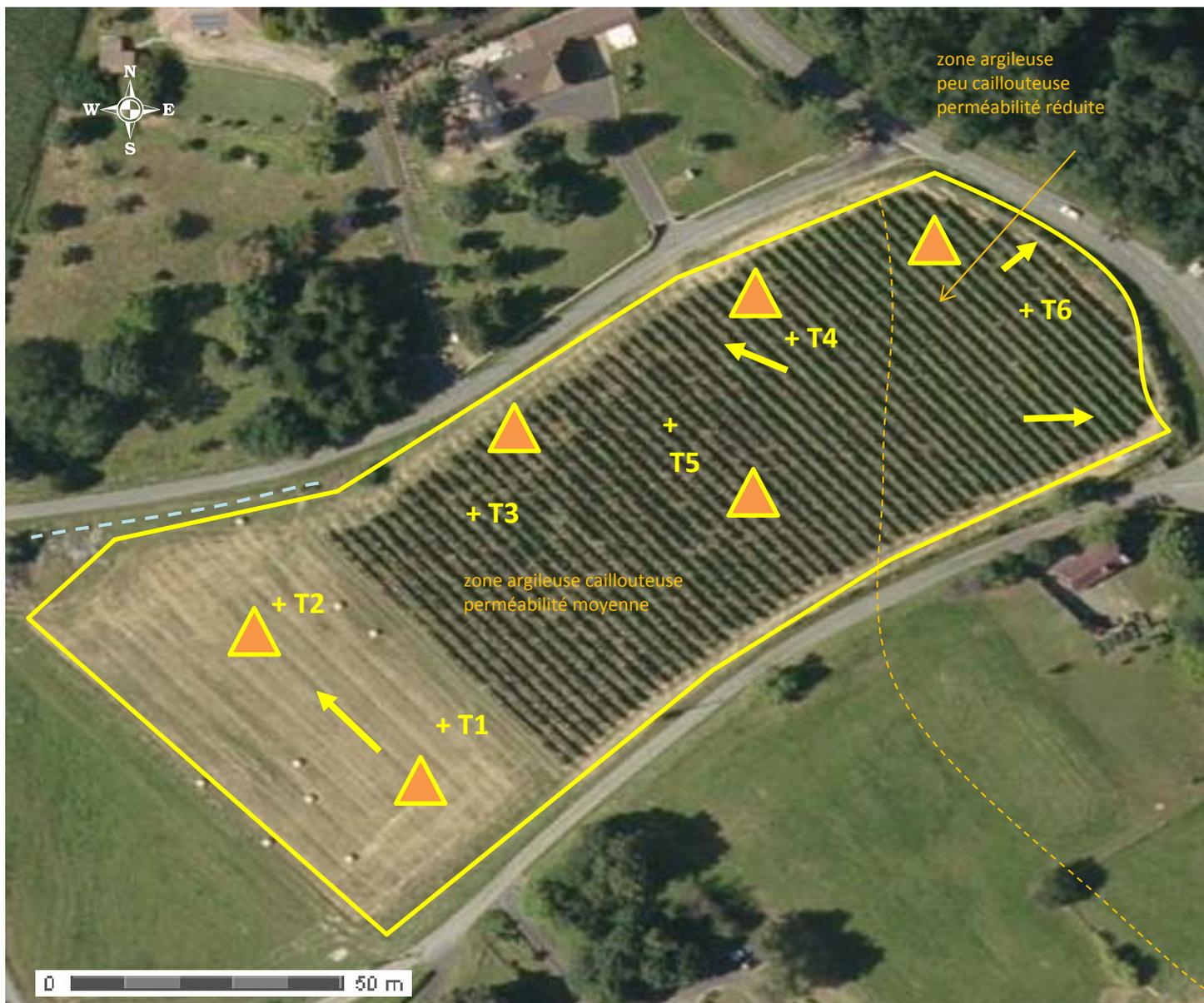
Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION

⇒ 7,0 ml/PP

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



⇒ Capacité épuratoire : **FAIBLE** : sol argileux - texture polyédrique à prismatique - charge en cx faible - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau sur le toit des argiles

⇒ Capacité d'infiltration : **LIMITÉE**

Perméabilité	n° du test					T6
profondeur						60 cm
K (mm/h)						13,50
perméabilité						moyenne

⇌  
⇌  
⇌

Bilan
13,50 mm/h
<b>limitée</b>
10,00 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

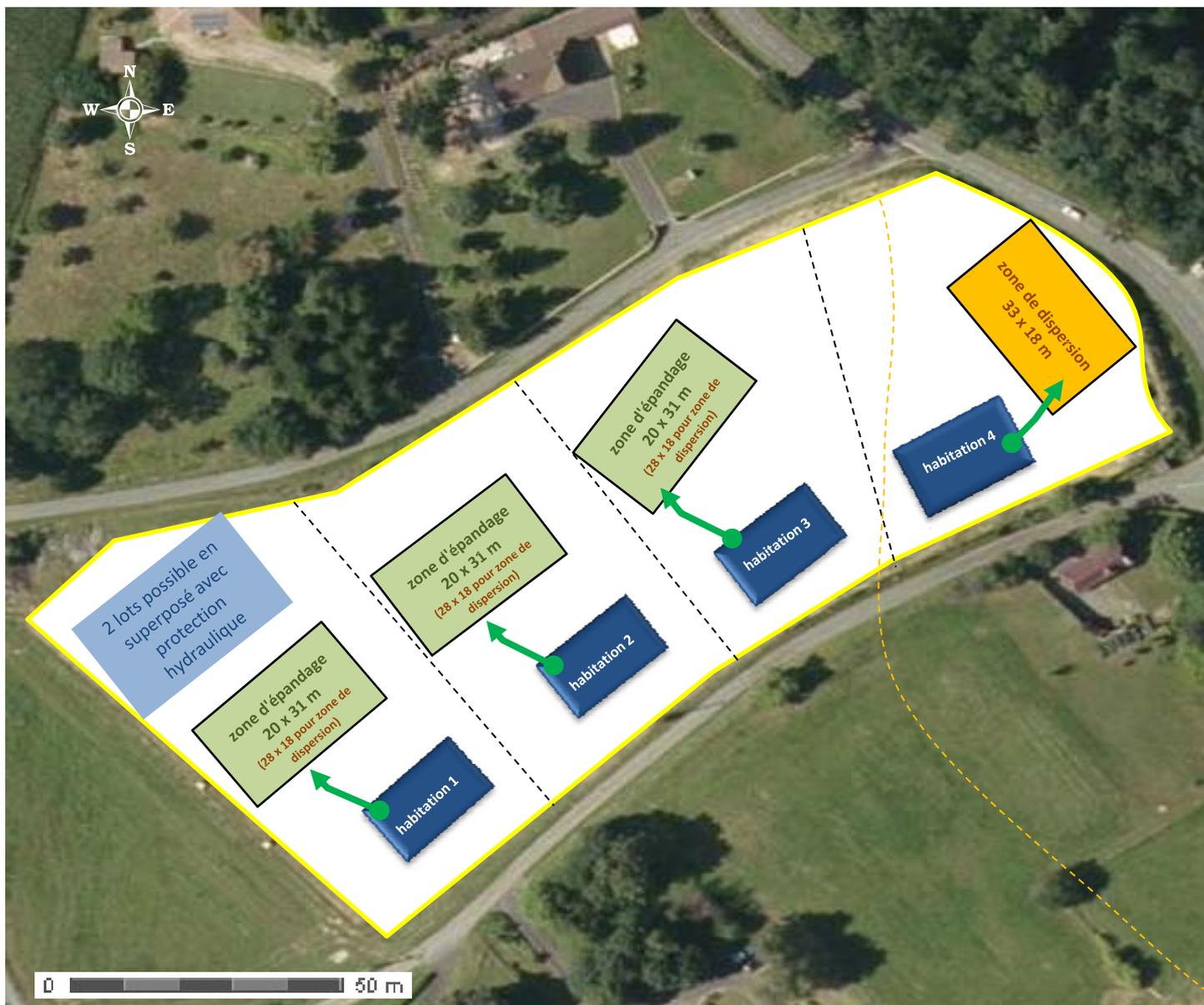
pente	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,8	1,8	<b>10,37 l/m<sup>2</sup>/j</b>

**Filière : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **8,3 ml/PP**

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.


**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**
**⇒ 12,6 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

**63 ml**

Soit pour un dispositif avec 3 tranchées parallèles

**21 ml/tranchée**

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

**31 m**

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de

**20 m**
**surface totale d'emprise au sol ⇒**
**614 m<sup>2</sup>**
**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION**
**⇒ 9,2 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

**46 ml**

Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles

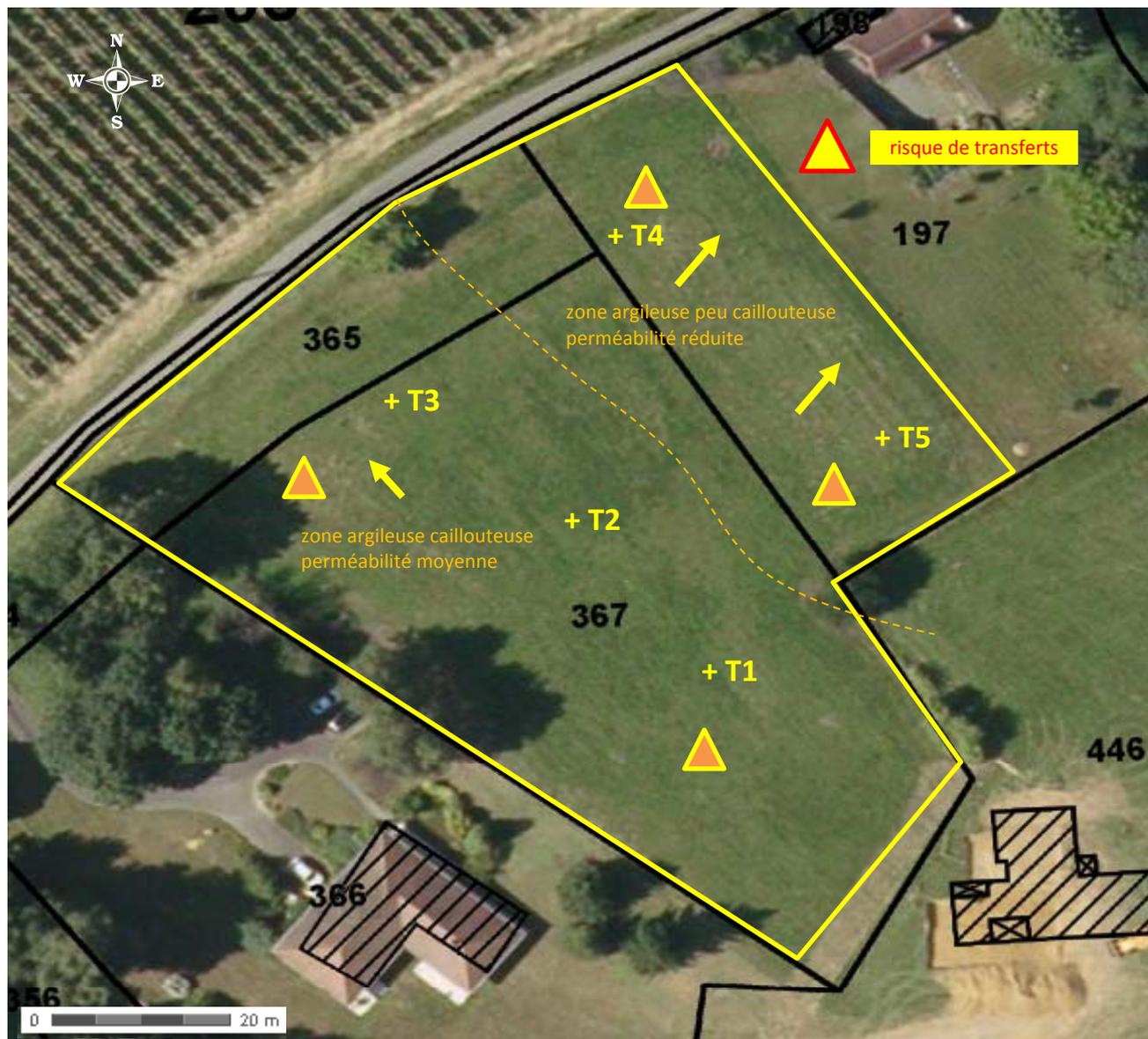
**23 ml/tranchée**

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

**33 m**

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de

**18 m**
**surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol) ⇒**
**584 m<sup>2</sup>**



⇒ Capacité épuratoire : **SATISFAISANTE** : sol argilo-sableux - texture polyédrique - charge en cx moyenne - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau.

⇒ Capacité d'infiltration : **SATISFAISANTE**

Perméabilité	n° du test	T1	T2	T3			
profondeur		60 cm	65 cm	70 cm			
K (mm/h)		19,50	23,00	16,00			
perméabilité		satisfaisante	satisfaisante	satisfaisante			

⇒  
⇒  
⇒

Bilan
19,50 mm/h
<b>Satisfaisante</b>
10,50 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

pent	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,8	1	6,05 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

⇒ **12,6 ml/PP**

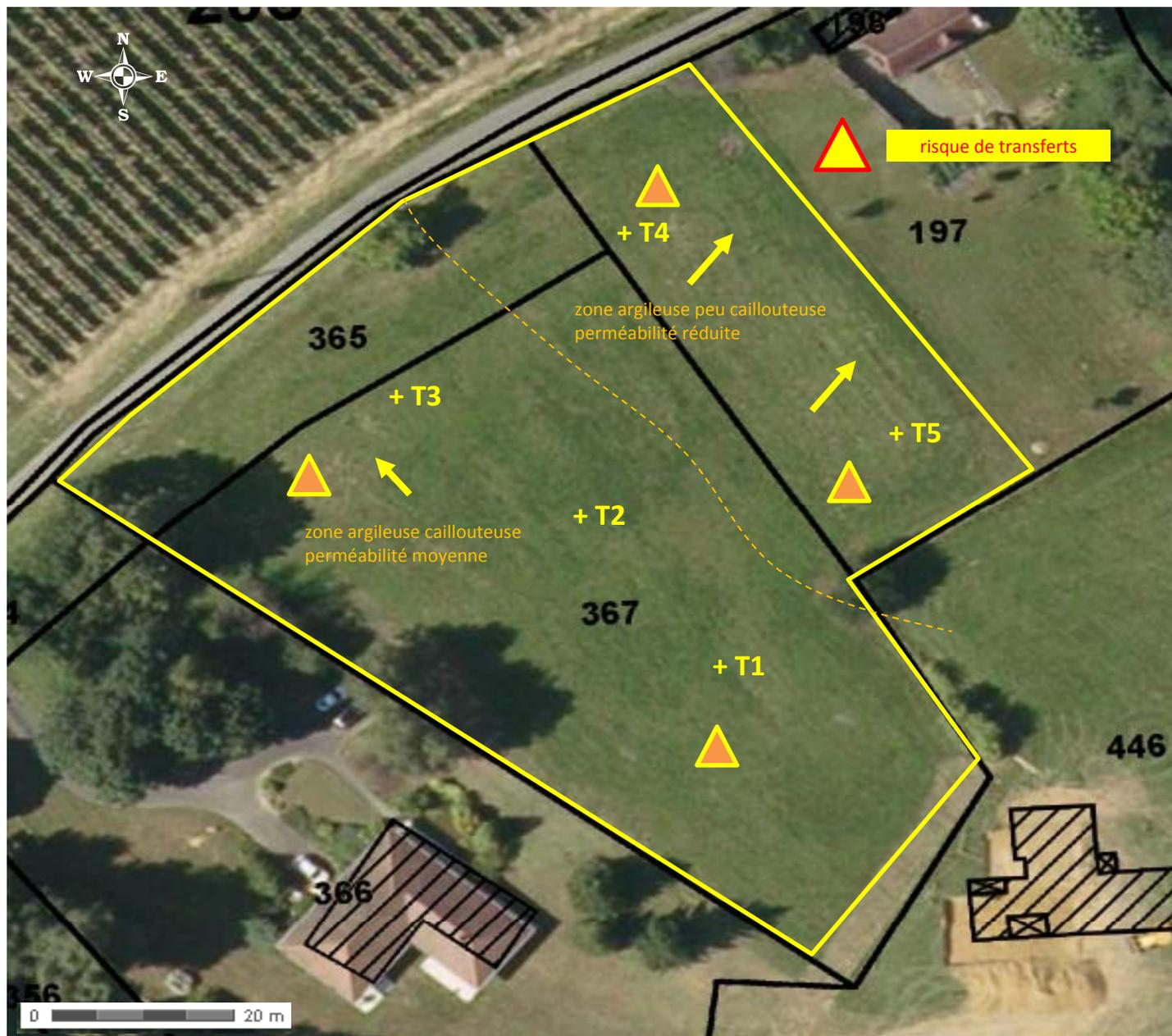
Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION

⇒ 7,0 ml/PP

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



⇒ Capacité épuratoire : **FAIBLE** : sol argileux - texture polyédrique à prismatique - charge en cx faible - non hydromorphe - pas de nappe - pas d'arrivée d'eau sur le toit des argiles

⇒ Capacité d'infiltration : **LIMITÉE**

Perméabilité	n° du test			T4	T5	
profondeur				55 cm	55 cm	
K (mm/h)				10,50	12,00	
perméabilité				moyenne	moyenne	

⇕  
⇕  
⇕

<b>Bilan</b>
11,25 mm/h
<b>limitée</b>
9,00 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

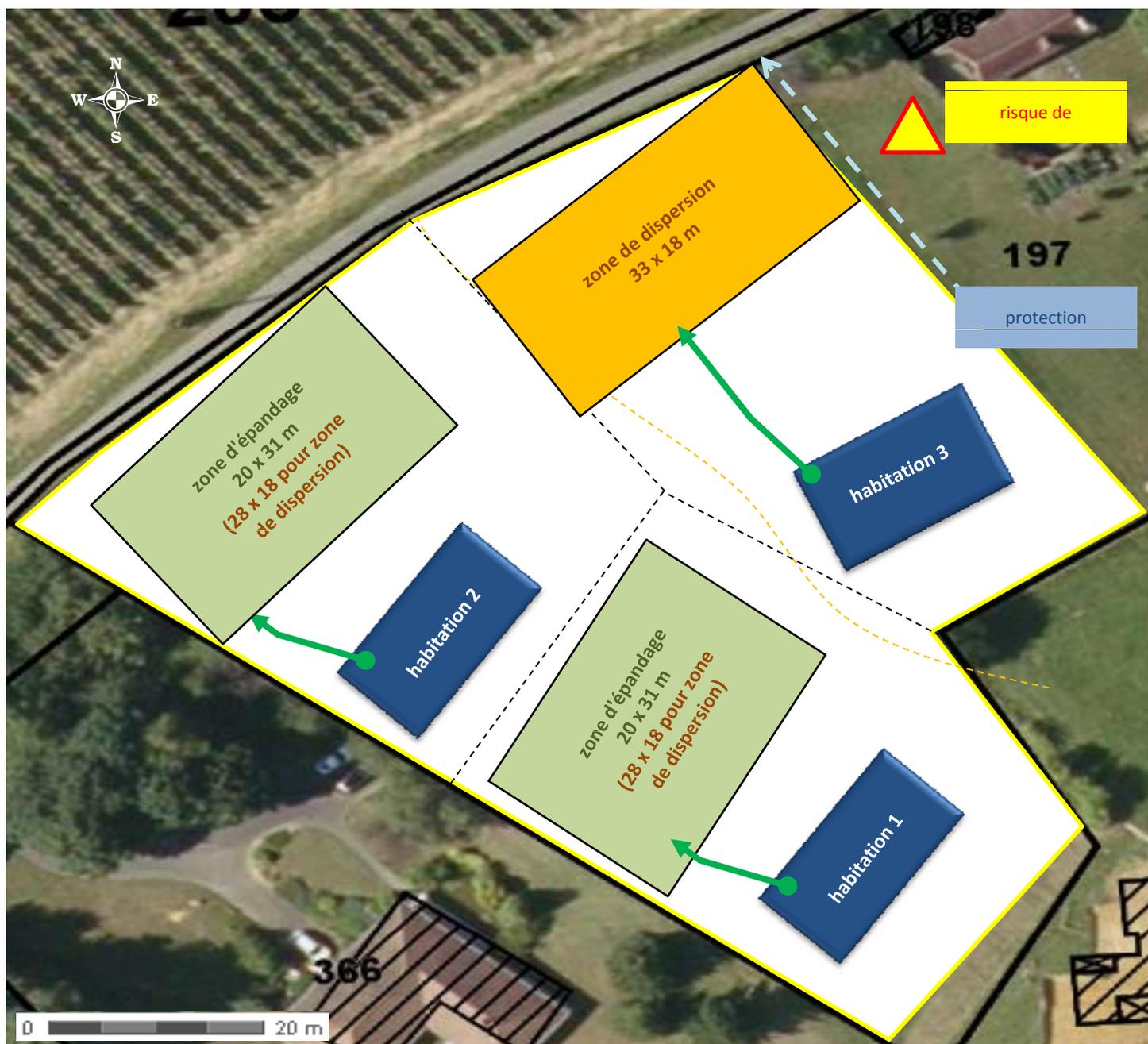
pente	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,9	0,8	1,8	9,33 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **9,2 ml/PP**

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.


**Filière préconisé : TRANCHEES FILTRANTES pour traitement et évacuation**

 ⇒ **12,6 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

63 ml

Soit pour un dispositif avec 3 tranchées parallèles

21 ml/tranchée

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

31 m

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de

20 m

**surface totale d'emprise au sol** ⇒

 614 m<sup>2</sup>
**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION**

 ⇒ **9,2 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

46 ml

Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles

23 ml/tranchée

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

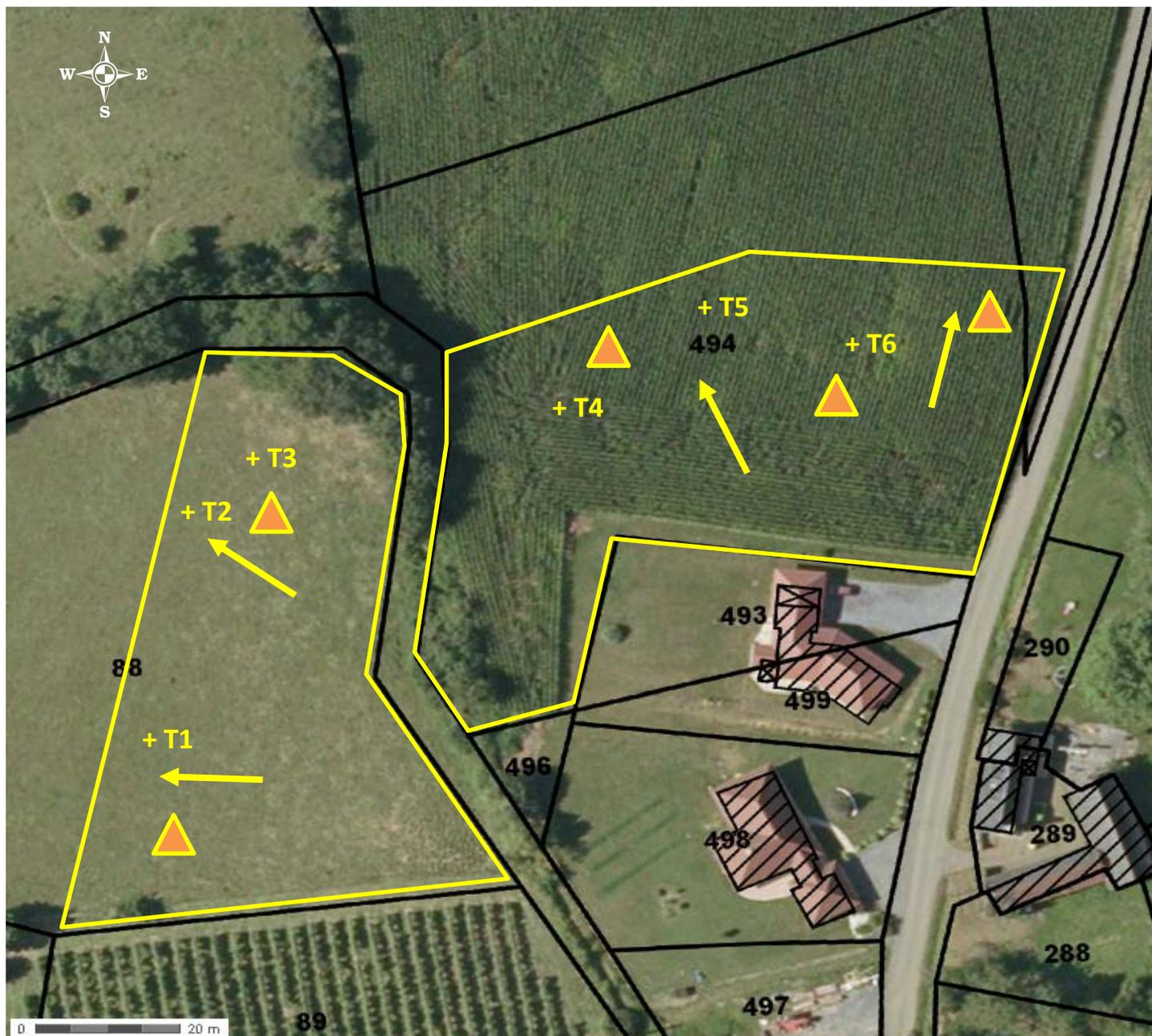
33 m

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de

18 m

**surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol)** ⇒

 584 m<sup>2</sup>



⇒ Capacité épuratoire : **FAIBLE** : sol argileux - texture polyédrique à prismatique - charge en cx faible - hydromorphe en surface - pas de nappe - arrivée d'eau sur le toit des argiles

⇒ Capacité d'infiltration : **LIMITÉE**

Perméabilité	n° du test	T1	T2	T3	T4	T5	T6
profondeur		60 cm	50 cm	50 cm	55 cm	55 cm	45 cm
K (mm/h)		9,00	12,50	11,00	8,50	13,00	15,00
perméabilité		faible	moyenne	moyenne	faible	moyenne	moyenne

⇒  
⇒  
⇒

Bilan
11,50 mm/h
<b>limitée</b>
9,00 l/m <sup>2</sup> /j

⇒ Coefficient correctif :

pente	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,8	0,9	1,8	9,33 l/m <sup>2</sup> /j

**Filière : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **9,2 ml/PP**

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Eviter la superposition d'une zone de dispersion-infiltration à l'amont d'une construction où prévoir une protection hydraulique.



**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **9,2 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :	46 ml
Soit pour un dispositif avec 2 tranchées parallèles	23 ml/tranchée
Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de	33 m
Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 10 m une largeur de	18 m
<b>surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol)⇒</b>	<b>584 m<sup>2</sup></b>



⇒ Capacité épuratoire : **FAIBLE** : sol argileux - texture polyédrique à prismatique - charge en cx faible - hydromorphe en surface - pas de nappe - arrivée d'eau sur le toit des argiles

⇒ Capacité d'infiltration : **LIMITÉE**

Perméabilité	n° du test	T4	T5	T6			
profondeur		60 cm	40 cm	60 cm			
K (mm/h)		4,00	15,00	5,00			
perméabilité		faible	moyenne	faible			

↕

Bilan	
8,00 mm/h	
<b>limitée</b>	
<b>8,00 l/m<sup>2</sup>/j</b>	

⇒ Coefficient correctif :

pen	pluviométrie	sol	environnement	qualité d'eau	Charge
1	0,8	0,8	0,8	1,8	<b>7,37 l/m<sup>2</sup>/j</b>

**Filière : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION** ⇒ **11,6 ml/PP**

Dimensionnement des tranchées filtrantes et de dispersion : profondeur 0,6 m - largeur 0,6 m

Points particuliers :

Planter une haie végétale à l'aval de la zone de dispersion pour limiter les risques de transfert vers le chemin.



**Filière variante : TRAITEMENT hors sol + évacuation par DISPERSION**

⇒ **11,6 ml/PP**

Soit pour 5 pièces principales :

58 ml

Soit pour un dispositif avec 4 tranchées parallèles

15 ml/tranchée

Soit pour une distance d'isolement latérale de 5 m une longueur de

25 m

Soit pour un espacement de tranchées de 2 m et un isolement aval de 5 m une largeur de

17 m

**surface totale d'emprise au sol (hors prétraitement et traitement hors sol)⇒**

**414 m<sup>2</sup>**



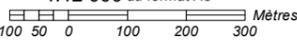
- PLU -

# Cuqueron

Réseau AEP

-  Réseau AEP
-  Bornes incendies

1:12 000 au format A3



Source : ASUP, TADD, Pyrénées Cartographie  
Source : ©IGN, BD TOPO, BD ORTHO, BD PARCELLAIRE  
Projection : RGF - Lambert93  
Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF - Lambert CC44. Le quadrillage en bleu correspond au système de

